

**Relevé de conclusions de la journée « SYNERGIE COIFFURE »  
du 5 /12/11 au LP CONTREXEVILLE**

Il s'agit de la phase 2 du projet de mise en place de l'action SYNERGIE Coiffure dans le cadre de la convention de partenariat avec l'URCFL

Phase 2 : Formation des enseignants avec la participation de chefs d'entreprise et tuteurs

**1. Liste des participants : voir ci - après**

**2. Déroulement de la journée :**

**Matinée**

---

- Introduction par M. ALTMANN (URCFL) puis par Mme MESSE (IEN-ET SBSSA)
- Présentation du concept et du contexte de l'outil par Mme DELIERE (CARSAT) et M.NIERENGARTEN (CRAM Alsace Moselle)
- Lien avec les référentiels de formation du CAP Coiffure et le programme de « Prévention Santé Environnement »
- Premier retour sur expérience autour de la prévention des risques professionnels avec Mme LOUVIOT ( PLP BSE) et M.DUFFFOURG (PLP Coiffure) du LP de Contrexéville.
- Echanges

Déjeuner pris en commun préparé et servi par les élèves de 1<sup>ère</sup> année du Baccalauréat professionnel spécialité hôtellerie restauration du lycée professionnel.

**Après midi**

---

- Formation à la démarche d'approche par les risques et sensibilisation au vocabulaire et aux principaux éléments de réglementation en santé et sécurité au travail par Mme DELIERE (CARSAT) et M.NIERENGARTEN (CRAM Alsace Moselle)

**Les principales questions posées :**

- Quels sont les ressentis du patron par rapport à l'utilisation et à la perception du document ?

Il faut prendre un certain nombre de précautions avant de l'utiliser. Afin de faciliter l'introduction de la démarche Synergie chez les professionnels, un courrier co – signé par le recteur, le président de la fédération régionale de la coiffure et le responsable prévention CRAM/ CARSAT explicitera la démarche en insistant auprès des tuteurs ou maîtres d'apprentissage sur le fait que ceci est développé dans le cadre d'un travail pédagogique et que c'est sa seule finalité. C'est une communication progressive et le déploiement de l'outil se fera sur plusieurs années. A terme, l'intérêt est que l'outil favorise les échanges entre tuteur et enseignant sur son utilisation et permette un dialogue constructif.

Au LP de Contrexéville, par exemple, il a été décidé de présenter le document Synergie en réunion de tuteurs.

Quatre réunions départementales seront prévues en 2012 pour les chefs d'entreprises qui ne sont pas venus (phase 3), faute d'information, en amont, sur Synergie.

- Pourquoi n'a-t-il pas été intégré au document unique qui est obligatoire ?

Le document Synergie peut constituer un outil d'aide à la mise en œuvre du document unique, c'est une sensibilisation aux différentes problématiques soulevées. Il facilitera la réalisation du document unique. On parle avec le même vocabulaire dans le document réglementaire que dans l'outil pédagogique. Mais il ne faut pas permettre la confusion entre le document unique – obligatoire – et cet outil d'aide qui n'a aucune valeur réglementaire.

- Quand doit-on utiliser cet outil ?

Dés à présent, son utilisation est préconisée, il doit faire l'objet d'un travail en équipe, afin de l'intégrer dans les cours auprès des jeunes (élèves ou apprentis) et lors des périodes de formation en entreprise avec les professionnels. En février, le courrier co signé permettra d'appuyer la démarche et de sensibiliser l'ensemble des acteurs et lever les principales craintes.

### 3. Ressources documentaires

L'ensemble des documents et ressources communiqués par la CRAM Alsace et CARSAT sont disponibles sur simple demande par mël à l'adresse suivante : [pascale.morandini@ac-nancy-metz.fr](mailto:pascale.morandini@ac-nancy-metz.fr)

Sites d'informations utiles :

**[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)**

**[www.esst-inrs.fr](http://www.esst-inrs.fr)**

Evaluation et prévention des risques dans les salons de coiffure : 99 TC 99 - INRS - *Documents pour le Médecin du travail no 99.*

Evaluation des risques professionnels dans la coiffure : *CGSS de la Réunion.*

Prévention des maladies respiratoires et cutanées dans la coiffure : DTE 158 - *Cram Ile-de-France.*

La coiffure et votre santé : *Institutions de la Coiffure.*

Prévention des risques professionnels « Coiffeurs » : *Régime social des Indendants.*

Dermatoses professionnelles aux cosmétiques : TA 74 - INRS - *Documents pour le Médecin du travail no 107*

Allergie respiratoire des coiffeurs : 92 TR 30 - INRS - *Documents pour le Médecin du travail no 92.*